



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCISION CONCERNANT LES COMPÉTITIONS AMATEURS

Le Comité Exécutif de la Fédération Française de Football a pris la décision de mettre un terme à l'ensemble des compétitions amateurs départementales et régionales métropolitaines pour la saison 2020-2021 en raison de l'épidémie de la Covid-19 et des mesures sanitaires renforcées. A date, le calendrier, déjà contraint, ne permet plus d'envisager une reprise des compétitions amateurs.

Cette décision du Comex de la FFF entraîne une saison blanche pour toutes les compétitions amateurs, sans aucune montée ni descente pour les clubs engagés dans ces championnats.

La situation des championnats de National 2 et de D2 Féminine suspendus par le Ministère des sports fera l'objet d'un examen ultérieur au regard des perspectives de reprise possible définie par l'État lors du prochain Comex de la FFF.

Le Comex de la FFF a également arrêté définitivement les championnats nationaux (D2 futsal, U19 Féminine, U17 et U19 Nationaux, National 3) de même que l'édition 2020-2021 de la Coupe de France féminine.

Paris, le 24 mars 2021

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

87, Boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15 - T. +33 (0)1 44 31 73 00 - F. +33 (0)1 44 31 73 73 - FFF.fr

N° TVA Intracommunautaire : FR 433 0374 2480 - N° Siret : 303 742 480 000 62